

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2452)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 97

présenté par

Mme Belluco, Mme Pochon, M. Thierry, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« 10° De 95 % de ce renouvellement à partir du 1^{er} janvier 2033. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement de repli, à défaut de rétablir le calendrier initial, est de tout de même parvenir à l'objectif de 95% de véhicules à très faibles émissions dans les flottes d'entreprises, comme le prévoyait initialement le texte.

Tel est l'objet de cet amendement.